



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/36
4 mars 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 avril 2006

PROPOSITION DE PROJET : PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération

- Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (deuxième tranche) Allemagne

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION
Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (deuxième tranche)	Allemagne

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION :	Unité nationale de l'ozone
---	----------------------------

**DERNIERES DONNEES DECLAREES SUR LA CONSOMMATION A ELIMINER GRACE AU PROJET
A : DONNEES RELATIVES A L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2004 en date du 17 janvier 2006)**

Annexe A, Groupe I - CFC	17,17		
--------------------------	-------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2004 en date de décembre 2005)

SAO	Mousses	Réfr.	Aérosols	SAO	Solvants	Agents de trans.	Fumigènes
CFC-11		16,55					
CFC-115		0,47					

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	S.O.
--	------

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total : 249 000 \$US : Élimination totale : 9,0 tonnes PAO (en 2006)

DONNÉES RELATIVES AU PROJET	2005	2006	2007	2008	Total
Limites du Protocole de Montréal	18,15		5,40		
Consommation maximum pour l'année	17,00	8,00	4,50	0,00	
Élimination annuelle grâce aux projets en cours					
Élimination annuelle nouvellement ciblée					
Élimination annuelle non financée					
Consommation totale de SAO à éliminer		9,00	3,50	4,50	17,00
Montant initial demandé (\$US)					
Coût final du projet (\$US) :	480 000	220 000			700 000
Coûts d'appui totaux (\$US)	59 700	27 300			87 000
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US)	539 700	247 300			787 000
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)					15,58

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement pour la deuxième tranche (2006) (comme ci-dessus)

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour examen individuel
--------------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement d'Allemagne a présenté, pour examen par le Comité exécutif à sa 48^e réunion, une demande pour la seconde et dernière tranche de financement pour la mise en oeuvre du plan de gestion de l'élimination finale des SAO (PGEF) au montant de 220 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 27 300 \$US pour l'Allemagne. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a aussi présenté un rapport périodique sur la mise en oeuvre du premier programme de travail.

Données générales

2. Le PGEF de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été approuvé par le Comité exécutif à sa 39^e réunion, l'objectif étant d'éliminer complètement sa consommation de CFC d'ici 2008. Le financement total de 700 000 \$US a été approuvé en principe par le Comité exécutif, et 480 000 \$US ont été approuvés pour l'Allemagne pour la mise en oeuvre du premier programme de travail. C'était la première fois que du financement avait été approuvé pour éliminer des SAO en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3. À leur 15^e réunion, les Parties ont pris note que, pour la période de réglementation de juillet 2000 à juin 2001, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne respectait pas ses obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal (la consommation de CFC était supérieure à sa consommation de base de 36,3 tonnes de PAO pour les CFC). Les Parties ont aussi pris note de la présentation par la Papouasie-Nouvelle-Guinée de son plan d'action visant à assurer le retour rapide à la conformité (décision XV/40).

Rapport périodique sur la mise en oeuvre du premier programme de travail

4. Un régime de permis visant à surveiller et à réglementer l'importation et l'exportation de SAO est en vigueur depuis janvier 2004. En outre, depuis novembre 2005, le ministère de l'Environnement et de la Conservation a approuvé l'imposition de frais de 7,90 \$US/kg de CFC et de 4,75 \$US/kg de mélanges de CFC importés au pays afin d'augmenter le prix des frigorigènes avec CFC et d'encourager leur remplacement par d'autres sans CFC. Les prix actuels des frigorigènes sont les suivants : 6,60 \$US/kg pour le CFC-12; 13,92 \$US/kg pour le R502; 3,92 \$US/kg pour le HCFC-22; et 12,00 \$US/kg pour le HFC-134a.

5. Des règlements visant les SAO ont aussi été rédigés par le bureau du procureur général. Toutefois, ils n'ont pas encore été approuvés et ni mis à exécution. Ces règlements comprennent notamment l'obligation pour tous les techniciens en réfrigération d'être accrédités auprès de l'Unité de l'ozone; une interdiction d'importer des équipements avec SAO; l'étiquetage de toutes les SAO; la réglementation de l'usage des HCFC; et des pénalités pour infraction aux dispositions des règlements. On s'attend à ce que les règlements soient approuvés au cours du premier trimestre de 2006.

6. Le programme de formation des formateurs pour les agents des douanes a eu lieu en mars 2004, et 19 agents ont reçu une formation. Depuis, 93 agents des douanes ont reçu une formation et sept identificateurs de SAO ont été distribués aux principaux points d'entrée frontaliers au pays.

7. En tout, 108 techniciens d'entretien en réfrigération ont reçu une formation. L'Unité de l'ozone a aussi discuté avec le Département de l'Éducation de l'inclusion des meilleures pratiques en réfrigération dans les programmes d'études. Certains formateurs ont déjà adopté le nouveau programme, par l'entremise duquel quelque 200 étudiants ont reçu une formation.

8. Les équipements pour le réseau de récupération et de recyclage (15 unités de récupération et trois unités de recyclage) ont été achetés et une entreprise de réfrigération a été sélectionnée pour gérer le réseau. Jusqu'à maintenant, deux unités de récupération et une unité de recyclage ont été remises à l'entreprise pour commencer les activités de récupération et de recyclage et pour avoir une meilleure idée de la gestion du réseau.

9. En outre, un atelier a été tenu avec des représentants d'entreprises d'entretien en réfrigération et des propriétaires de systèmes de réfrigération commerciale afin d'élaborer des lignes directrices pour remplacer les CFC par d'autres frigorigènes tel que le propose le PGEF. Toutefois, ce programme n'est pas encore commencé.

10. La surveillance et le suivi des activités d'élimination ont été effectués par un consultant national et un bénévole des services au développement de l'Allemagne, en collaboration avec l'agent de l'Ozone. Du matériel de sensibilisation a été élaboré afin de promouvoir les cours de formation et le programme incitatif, et pour mieux faire connaître les éléments d'intérêt en matière d'ozone.

Plan d'action pour le deuxième programme de travail

11. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée demande 220 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence pour le gouvernement d'Allemagne pour la mise en oeuvre du deuxième programme de travail du PGEF, afin de pouvoir éliminer 17 autres tonnes de PAO de CFC. Les activités proposées comprennent :

- a) Approbation des règlements visant les SAO et mise en oeuvre de frais divers;
- b) Assistance technique pour les techniciens d'entretien en réfrigération, y compris d'autres programmes de formation; élaboration d'une base de données avec tous les technicien autorisés; détermination de la nécessité d'avoir des outils de base qui pourraient être fournis aux entreprises d'entretien en réfrigération employant des techniciens autorisés; et élaboration d'un code de bonnes pratiques;
- c) Programme de formation et programme incitatif pour les agents des douanes;
- d) Mise en oeuvre du programme de récupération et de recyclage et du programme incitatif visant la conversion des systèmes de réfrigération avec CFC à d'autres frigorigènes sans SAO;
- e) Assistance technique aux propriétaires de systèmes avec halons pour remplacement par d'autres technologies;
- f) Évaluation détaillée par l'Unité de l'ozone et les autorités de protection

phytosanitaire des utilisations de bromure de méthyle au pays et campagne visant à informer les exploitants agricoles locaux que l'utilisation du bromure de méthyle comme fumigène pour les sols est illégale; et

- g) Activités de surveillance et de sensibilisation activités visant à assurer que le PGEF est mis en oeuvre conformément au plan et à la stratégie d'élimination.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de CFC

12. Selon les données déclarées par le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation de CFC au pays a diminué de 47,9 tonnes de PAO en 2000 à 17,2 tonnes de PAO en 2004. Cette consommation a de plus diminué de 15,12 tonnes de PAO tel que l'indique le rapport périodique présenté par le gouvernement d'Allemagne. La consommation de CFC en 2005 est d'environ 1,9 tonne de PAO inférieure à celle à laquelle la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'était engagée dans le cadre du PGEF. La consommation de base de CFC pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée est de 29,1 tonnes de PAO.

Rapport de vérification

13. Conformément à l'entente entre le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Comité exécutif, le gouvernement d'Allemagne a présenté un rapport de vérification indépendante des objectifs de consommation nationale de SAO en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les conclusions du rapport ont été les suivantes :

- a) Il existe une législation adéquate qui permet de réglementer l'importation et l'exportation des SAO;
- b) Les données fournies par l'importateur et assemblées par l'Unité de l'ozone sont exactes lorsqu'elles sont comparées aux rendements annuels déclarés au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds;
- c) L'Unité de l'ozone n'a reçu aucun rapport significatif au sujet de tentatives d'importation illégale de SAO. Toutefois, au cours des prochaines années, les pressions exercées par des consommateurs qui trouvent difficile de convertir leurs systèmes à des frigorigènes sans CFC et par des ateliers de services qui n'ont pas formé leur personnel technique pourraient entraîner certaines tentatives d'importation illégale;
- d) Il existe un risque que le bromure de méthyle actuellement importé pour des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition soit

utilisé dans le cadre d'usages réglementés. Cette situation ne peut être confirmée que par des vérifications sur le terrain.

14. Le rapport de vérification contenait aussi un ensemble de conclusions et de recommandations pour examen par les autorités compétentes et les principaux intervenants au pays. Le gouvernement d'Allemagne a indiqué que toutes les recommandations proposées dans le rapport seront évaluées et mises en oeuvre pendant la deuxième phase du PGEF.

Ratification des amendements de Montréal et de Beijing

15. Le Secrétariat du Fonds a pris note que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a établi un système d'autorisation et en a informé le Secrétariat de l'ozone. Toutefois, au 16 décembre 2005, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'avait pas encore ratifié l'Amendement de Montréal (ou l'Amendement de Beijing) au Protocole de Montréal. À la lumière de la décision XVI/32 de la 16^e réunion des Parties (les Parties, notamment, ont incité les Parties qui n'avaient pas ratifié l'Amendement de Montréal à le faire et aussi à établir des systèmes d'autorisation d'importation et d'exportation si elles ne l'avaient pas déjà fait), le Secrétariat a suggéré que, pendant la mise en oeuvre de la deuxième phase du PGEF, le gouvernement d'Allemagne aide le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée à ratifier l'Amendement de Montréal (ainsi que l'Amendement de Beijing) au Protocole de Montréal.

16. Par la suite, le gouvernement d'Allemagne a indiqué au Secrétariat que la documentation requise pour la ratification des deux amendements au Protocole avait déjà été rédigée et remise aux autorités compétentes pour approbation. Les documents pour la ratification devraient être envoyés bientôt aux Nations Unies.

Durabilité de l'élimination des SAO

17. Le rapport périodique indique que seulement un nombre limité d'agents des douanes et de techniciens d'entretien en réfrigération ont reçu une formation jusqu'à maintenant (93 des 250 agents des douanes au pays et 108 des 700 à 1000 techniciens en réfrigération disponibles au pays); le réseau de récupération et de recyclage n'est pas encore opérationnel; et le programme incitatif pour la conversion des utilisateurs finals ne commencera qu'à la deuxième phase du PGEF. Dans ces circonstances, le Secrétariat a demandé au gouvernement d'Allemagne d'expliquer comment les réductions de consommation de CFC avaient été réalisées jusqu'à maintenant et jusqu'à quel point ces réductions sont durables à long terme étant donné que la consommation de CFC a diminué de 47,9 à 15,0 tonnes de PAO entre 2000 et 2001, puis qu'elle a augmenté à 34,6 tonnes de PAO en 2002.

18. Le gouvernement d'Allemagne a présenté les observations suivantes :

- a) Depuis l'entrée en vigueur du régime d'autorisation, les trois importateurs de SAO ont rencontré chaque année les autorités compétentes afin d'obtenir des contingents d'importation en fonction des limites permises dans le cadre du PGEF. Cette pratique a permis de s'assurer que la consommation de SAO a diminué en fonction des objectifs d'élimination établis. Les douanes ont aussi joué un rôle en faisant en sorte que toutes les importations de SAO soient

réglementées et déclarées au ministère de l'Environnement et de la Conservation;

- b) L'importation de nouveaux équipements sans CFC est devenue négligeable depuis environ deux ans, en raison surtout de la participation des importateurs d'équipements aux activités de formation et de sensibilisation du PGEF. En outre, une quantité considérable d'équipements de réfrigération sans CFC est importée d'Australie. Toutefois, on importe encore une quantité importante d'équipements usagés avec CFC au pays, mais on s'attend à ce que le problème diminue dès que les règlements en matière de SAO seront mis à exécution; et
- c) Le faible prix des frigorigènes avec CFC n'a pas favorisé la conversion des systèmes de réfrigération avec CFC à d'autres frigorigènes. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a déjà imposé des « frais divers » sur toutes les SAO. Ces frais ont été élaborés de concert avec les importateurs et les principaux fournisseurs de services en réfrigération. On espère donc que, à compter de 2006, une grande quantité d'équipements seront convertis à des frigorigènes sans CFC.

Récupération et recyclage et programmes incitatifs

19. Le plan d'action comprend une demande de financement supplémentaire pour de l'équipement de récupération et de recyclage et la conversion des utilisateurs finals. Sur la base des résultats obtenus jusqu'à maintenant dans la mise en oeuvre du programme de récupération et de recyclage et du nombre limité d'utilisateurs finals qui pourraient profiter du programme incitatif proposé, le Secrétariat a suggéré que le gouvernement d'Allemagne examine les avantages de combiner toutes les activités proposées dans un seul budget global consacré à la fourniture d'un mélange de formation et d'outils de service et d'équipements qui seront sélectionnés en fonction des besoins déterminés pendant le temps qui reste pour la mise en oeuvre du projet. Cette suggestion a été acceptée par le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Activités en rapport avec les halons et le bromure de méthyle

20. Pour la deuxième phase du PGEF, du financement a été demandé pour les secteurs des halons et du bromure de méthyle. En ce qui concerne le secteur des halons, le Secrétariat a pris note que le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a jamais déclaré de consommation de halons dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal, bien que la proposition de projet initiale indique que la capacité installée au pays en 2002 était de 1,5 à 4,5 tonnes métriques. Quant au bromure de méthyle, il semble que ce fumigène soit importé pour des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition seulement.

21. Le gouvernement d'Allemagne a traité les points ci-dessus comme suit :

- a) Dans le projet approuvé, la capacité installée pour les halons a été déterminée et la possibilité de créer un programme incitatif a été incluse dans le plan d'action pour le PGEF. Les propriétaires des installations de halons ont demandé de l'assistance dans le cadre du budget existant du PGEF, puisque aucuns fonds supplémentaires ne sont disponibles parce qu'aucune consommation de halons n'a été

officiellement déclarée dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal; et

- b) Aucun financement n'a été affecté dans le cadre du PGEF pour traiter la consommation de bromure de méthyle puisque ce fumigène n'a été utilisé jusqu'à maintenant que pour des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition. Les quantités of bromure de méthyle importées se sont accrues de façon constante depuis la ratification de l'Amendement de Copenhague du Protocole. En 2005, un total de 5,4 tonnes de PAO de bromure de méthyle ont été importées au pays. Bien que l'Unité de l'ozone ait recueilli des données sur l'importation, il a été jugé nécessaire d'entreprendre d'autres activités afin de confirmer que le bromure de méthyle n'est utilisé que pour des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition.

Question de politique visant le niveau de financement disponible pour l'Allemagne

22. Le financement total demandé par le gouvernement d'Allemagne pour les présentations à la 48^e réunion dépasse de 20 pour cent les contributions de l'Allemagne pour l'année 2006. Ce point est traité dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/20 sur le financement bilatéral. Par conséquent, bien que toutes les conditions soient réunies pour permettre d'approuver la deuxième tranche du PGEF de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, cette demande est présentée pour examen individuel, puisque le Comité exécutif, au moment de prendre une décision, devra tenir compte du résultat de ses discussions en matière de financement bilatéral.

RECOMMANDATION

23. Sous réserve des conclusions du Comité exécutif visant les questions de politique découlant des présentations du gouvernement d'Allemagne, le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver le PGEF de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, pourvu que le gouvernement d'Allemagne:

- a) Continue d'assurer la performance et la vérification financière sur une base annuelle;
- b) Confirme au Comité exécutif après vérification que les objectifs de réglementation indiqués dans l'accord et les activités associées ont été respectés; et
- c) S'assure que des examens techniques sont effectués par les spécialistes techniques indépendants appropriés.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (deuxième tranche)	220 000	27 300	Allemagne
